

PROJET d'aménagement du chemin Tassan GAUVIN

Le MAIRE. - La question se pose pour ce chemin qui est privé, sous le même angle et dans les mêmes conditions que le chemin Lory.

Le devis qui nous a été présenté a pour objet les travaux de modernisation du chemin TESSAN GAUVIN à Sainte-Cletilde ^{qui relie deux parties} du chemin départemental n° 49 l'abrégeant par une ligne droite de 1.150 mètres environ.

Les travaux seraient exécutés pour le compte de la Commune de Saint-Denis. Ils prévoient:

- l'élargissement du chemin le portant à 5 m.50 sur toute sa longueur
- la constitution d'une chaussée de 5 m.50 de largeur moyenne avec blocage, empierrement, revêtement, limitée de chaque côté par une bordure de trottoirs en béton préfabriqué,
- la construction d'un égout en tuyaux de ciment sur un côté de la chaussée avec des traversées et deux regards tous les 40 mètres.

M. BOYER. - A mon avis, nous pouvons supprimer l'égout qui revient à près de 4.000.000 de Fr et le remplacer par un simple caniveau qui suffirait pour l'écoulement des eaux, le chemin étant assez incliné.

LE MAIRE. - Je donne la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Personne ne demandant la parole, le Maire demande au Conseil de prendre un vote de principe en ce qui concerne la modernisation du chemin Tassan Gauvin.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.